

Appel public aux candidatures

pour le représentant de la commune de Leudelange auprès du Conseil d'Administration de l'Office Social Commun des communes de Bertrange, Dippach, Kehlen, Kopstal, Leudelange, Mamer et Reckange-sur-Mess

Peut être candidat, tout citoyen domicilié dans la commune de Leudelange, âgé de 18 ans au moins et en possession des droits civils et politiques du Grand-Duché de Luxembourg et remplissant les conditions légales pour être éligible au Conseil communal de la commune de Leudelange.


Les membres du Conseil d'administration ne peuvent être parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni être unis par les liens du mariage ou d'un partenariat.

Le dernier délai pour le dépôt des candidatures est fixé au **01.09.2019**. Les demandes sont à adresser au Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Leudelange, 5, place des Martyrs, L-3361 Leudelange, munies des pièces suivantes :

- Un extrait du registre de la population ;
- Un certificat d'inscription aux listes électorales de la commune de Leudelange ;
- Un extrait récent du casier judiciaire.

Leudelange, le 19 juillet 2019
Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Secrétaire, ff


Elisabeth Steichen



Le Bourgmestre,


Diane Bisenius-Feipel